

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 693

Rubrik: Domaine Public : encore quinze jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 693 11 août 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer
Daniel Winteregg

Gouverner c'est savoir

La statistique? Abhorrée et critiquée le plus souvent, adulée et choyée ouvertement par quelques amoureux de l'approche quantifiée des réalités sociales et économiques, discrètement dégustée et décortiquée par les initiés qui ont appris à en tirer un profit matériel, politique ou idéologique, la statistique en tout cas laisse rarement indifférent.

Derniers déchaînements à l'occasion de la toute récente consultation des «milieux intéressés» au sujet du projet de loi fédérale sur la statistique officielle. Grands cris outrés de tout ce qui compte dans les cercles patronaux (Vorort et Usam confondus) et conservateurs, échos amplifiés à travers tous leurs relais plus ou moins avoués, services de presse ou journalistes aux ordres, bref tout un monde aux barricades pour se battre contre un éventuel surplus de transparence dans le ménage helvétique, pour la conservation des chasses gardées (l'information c'est le pouvoir), refrains connus et assénés comme il se doit sous la bannière des libertés indivisibles, menacées par l'Etat tentaculaire et ses serviteurs (en majorité de tendance collectiviste dans notre pays, comme chacun sait).

Voyez les Groupements patronaux vaudois, qui n'en finissent pas de revenir sur le sujet depuis des mois, faisant flèche de tout bois pour démolir le texte proposé. Dernier communiqué, au plus fort de l'été, sous le titre «Statistique et inquisition». Rien que cela. Une conclusion en trois lignes qui situe le propos: «Au moment où on parle, plus abondamment que jamais, de la nécessité de mieux protéger la sphère privée, il est inconvenant de présenter un projet conférant au pouvoir central des possibilités illimitées d'inquisition.» Les grands

épouvantails à la mode (électorale) réunis en une seule phrase. Qui dit mieux? Révulsion du bon peuple garantie sur facture, avec en prime le petit frisson pseudo-fédéraliste, si délicieux de ce côté-ci de la Sarine.

Mais revenons à l'«argumentation» obscurantiste!

En apparence, deux obsessions majeures chez ces gens-là, pourtant, à leurs heures, grands consommateurs, producteurs et diffuseurs d'informations quantitatives (ce qui leur est permis serait donc interdit aux fonctionnaires!): le fondement constitutionnel du projet de loi et la protection de la «sphère privée». Leur démonstration est en fait si peu convaincante qu'on se demande s'ils y accordent eux-mêmes un quelconque crédit. Pourquoi refuser d'un bloc un projet de loi dont chacun reconnaît qu'il est techniquement bien fait, indispensable pour améliorer le fonctionnement de l'institution statistique helvétique, souhaitable pour donner enfin une base juridique moderne, complète et uniforme aux activités statistiques officielles?

La constitutionnalité d'une loi est chose importante; elle est même si importante, qu'en haut lieu, des juristes patentés, flanqués de quelques experts extérieurs, l'examinent avec un soin particulier; et

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Encore quinze jours

«Domaine Public», encore quinze jours au rythme estival, adopté dès le début du mois de juillet: avec DP 694, qui vous parviendra les 25/26 août, nous reprendrons notre parution hebdomadaire régulière.
A bientôt.